



POUR AFFICHER S.V.P.

Montréal, le 21 février 2019

Mot du président du comité des élections SEMB SAQ-CSN

Bonjour à toutes et à tous,

C'est avec plaisir que j'ai accepté la demande de votre comité exécutif à l'effet de présider les élections.

Vous avez sept postes à combler en vertu des statuts et règlements du SEMB SAQ / CSN soit : Présidence, Trésorerie, Secrétariat général, Vice-présidence responsable des griefs et des relations de travail pour les magasins, Vice-présidence responsable des griefs et des relations de travail pour les bureaux, Vice-présidence responsable de la vie syndicale, de la mobilisation et de l'information, Vice-présidence responsable des assurances, prévention, réparation et régime de retraite et trois postes au comité de surveillance des finances.

Tout au long des présentes élections, je serai assisté d'André Lajoie, secrétaire général FEESP qui agira à titre de secrétaire d'élection ainsi que de Luc Marchand et Louise Lussier, agissant tous les deux comme scrutateurs. J'ai pris connaissance de la procédure d'élection, de vos statuts et règlements et de vos pratiques syndicales afin d'assurer le bon déroulement du mandat m'ayant été confié. C'est ainsi que je vous soumetts un calendrier d'élection que j'entends respecter. Les dates sont donc connues de tous les membres. Dans ce contexte, il y a lieu de croire que cette opération se déroulera rondement.

De plus, j'ai la ferme intention d'appliquer le code d'éthique et le code de procédure de la CSN dans l'exécution de mon mandat afin d'assurer des rapports harmonieux et respectueux entre les personnes, tel que le stipule le point 16 de l'annexe II des statuts et règlements. Poser sa candidature doit s'inscrire dans une démarche profondément syndicale. Ce sont les idées, l'engagement des candidates et des candidats qui doivent orienter le choix des membres dans une élection.

À titre de trésorier CCMM CSN, ce sera un honneur pour moi d'agir comme président des élections dans votre syndicat.

Veuillez accepter mes salutations syndicales.

Patrice Benoit,
Président du comité des élections

P.-S. : Pour toute question au sujet des élections, vous pouvez communiquer à l'adresse suivante : lussier@semb-saq.com ou me laisser vos coordonnées au: (514) 849-7754 poste 221 ou 1-800-361-8427 poste 221

VOICI DONC LE CALENDRIER:

21 février 2019

Déclenchement – Élection du comité exécutif et de trois postes au comité de surveillance des finances

Envoi dans les succursales et les bureaux par courriel :

-mot du président du comité des élections et calendrier;

-code d'éthique;

-chapitre 5: devoirs et mandats des membres du comité exécutif et chapitre 12 : vérification et comité de surveillance;

-procédure des élections;

-procédure à suivre pour l'obtention d'un bulletin de mise en candidature.

5 mars 2019 (midi)*

**heure des locaux du SEMB SAQ*

Date limite pour la **réception** des bulletins de mises en candidature accompagnés des photos et des textes des candidat(e)s (**fichier de format WORD exigé - maximum 750 mots excluant la scolarité, les expériences et les formations syndicales**).

5 mars 2019 (midi)*

**heure des locaux du SEMB SAQ*

Date limite pour **adhérer** au SEMB SAQ-CSN afin de devenir membre en règle, **si vous soumettez votre candidature**. À défaut de se faire, votre candidature sera **rejetée** par le comité des élections.

22 mars 2019

Envoi à tous les membres des documents suivants :

- Édition spéciale du journal « Le Pionnier» sous format papier

- bulletins de vote

- enveloppe retour préadressée et préaffranchie

Et sur le site web, sera disponible le journal « Le Pionnier »

11 avril 2019

Date limite **de la mise à la poste** des bulletins de vote pour tous les postes en élection. L'enveloppe devant être oblitérée en date du **11 avril 2019** par le bureau de poste.

18 avril 2019

Comptage des bulletins de vote reçus par le comité des élections.

19 avril 2019

Annonce du résultat des élections par une publication envoyée en succursales.

24 avril 2019

(17 heures)

Date limite pour les candidats ou candidates pour demander un recomptage des bulletins de vote. Cette demande doit être adressée par écrit à la présidence du comité des élections.

25 avril 2019

Installation des officiers et officières élu(e)s.

Note :

*Dès la réception des bulletins de mise en candidature (**5 mars 2019 à midi**), le président du comité des élections fera parvenir à tous les candidats et candidates une copie du code d'éthique pour leur rappeler le comportement à adopter dans le cadre des élections.*